



Procès-verbal du Conseil Municipal Du 08 Juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre le huit Juillet à 18h, le Conseil Municipal de la commune de Chambon sur Voueize, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Cécile CREUZON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 02 Juillet 2024

Présents : Nicolas BESSON, Muriel BOUCHARD, Christine BOUSSAGEON, Cécile CREUZON, Maria DUSSAT, Nadine GAUSSE, Didier GIRAUD, Jérémy GORSSE, Marie-Thérèse PIERRON, Isabelle ROUSSILLAT, Claude TOURAND, Claude STEINER.

Absents et excusés : Olivier NORE, Serge SAINTIGNY qui a donné procuration à Cécile CREUZON.

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse PIERRON

Nombre de conseillers : en exercice :14 présents : 12 votants :13

Approbation du procès-verbal du 15 avril 2024 :

Le procès-verbal est voté à la majorité des membres présents et 1 abstention.

Ordre du jour :

1. **Présentation des premières pistes d'aménagement de la salle des Associations**
2. **Plan de circulation (Rue de la Couture et Route de Lépaud)**
3. **Travaux et bassins**
4. **Affaires sociales**
5. **Ecole et garderie scolaire**
6. **Informations Tour de France et Festivités de l'été**
7. **Divers**

Madame le Maire demande à l'assistance si une question peut être ajoutée à l'ordre du jour concernant une cotisation au Syndicat Est-Creuse.

Le Conseil Municipal accepte.

1. Présentation des premières pistes d'aménagement de la salle des Associations.

Dans le cadre du projet de l'aménagement du Faubourg de la Motte, l'agence d'attractivité de la Creuse présentent 3 scénarios d'aménagement du bâtiment qui abrite actuellement la salle des associations et des bureaux au rez-de-chaussée, la crèche au sous-sol, un appartement inhabité et les restos du cœur à l'étage.

Madame le Maire précise à l'assemblée que cette étude de faisabilité ne présage d'aucun projet définitif.

C'est une projection de la rénovation et des usages possibles de l'immeuble dans le cadre du réaménagement global de ce quartier dit « du Fort de la Motte » qui pourrait correspondre à la 6^{ème} tranche d'aménagement du Centre Bourg.

Au vu de l'ampleur des investissements estimés approximativement (rénovation du bâtiment et

*Département de la Creuse-Arrondissement d'Aubusson
Commune de Chambon sur Voueize*

réaménagement du quartier, voirie, espace public, assainissement, Eau...) une longue réflexion est nécessaire et aucune décision ferme n'est à ce jour envisageable.

Les élus donnent leur avis sur cette présentation et notamment les nouvelles destinations envisagées : gîte de groupe spécial cyclotourisme, salles associatives, bureaux à louer, logements...

L'idée de créer un gîte collectif séduit l'assemblée.

Madame le Maire remercie l'agence d'attractivité de la Creuse pour leur présentation.

1-bis Cotisation Syndicat Est Creuse

Le syndicat Est Creuse est installé dans le bâtiment de l'ancienne perception depuis 2019. La Préfecture a fait remarquer que dans le cadre d'un syndicat les communes adhérentes doivent participer au financement.

C'est pourquoi le Syndicat Est Creuse réclame dans le cadre des missions de développement et services rendus une cotisation de 2€ par habitant aux communes

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2. Plan de circulation (Rue de la Couture et Route de Lépaud)

• **Rue de la Couture**

Les problèmes de circulation sont récurrents Rue de la Couture. Madame le Maire propose 2 solutions de sens unique, la Rue de l'imprimerie sera à double sens dans les 2 cas.

- Du Quai Napoléon vers le Crédit Agricole ; le sens interdit commencera au niveau de la Rue Traversière.
- Du Crédit Agricole vers le Quai Napoléon ; le sens interdit commencera au niveau du Crédit Agricole.

Claude TOURAND fait remarquer qu'il avait été question des chicanes pour ralentir la vitesse.

Le fait de mettre la rue en sens unique va limiter le trafic de voitures mais pas forcément la vitesse.

Madame le Maire propose de recueillir l'avis des riverains, le Conseil municipal prendra ensuite la décision.

• **Route de Lépaud**

Au cours d'une réunion avec les services du Département, Madame le Maire a évoqué le trafic incessant de camions qui circulent sur cette voie. Les communes de Chambon et Lépaud ont envoyé une lettre conjointe au Conseil Départemental pour valider l'interdiction de circulation des camions hors desserte locale (notamment les commerçants et la ZI).

L'étude pour l'installation d'un ralentisseur reste d'actualité.

• **Cimetière**

Les travaux sont terminés mais le chantier n'est pas encore réceptionné. Au cours des travaux certains caveaux ont été impactés, la Société EUROVIA va réparer un caveau en ciment et fera intervenir son assurance pour les autres.

Nicolas Besson fait remarquer que l'allée du haut du cimetière n'a pas été goudronnée.

Madame Le Maire confirme qu'il n'était pas prévu de goudronner cette allée depuis le début du projet et que cela a été évoqué lors des réunions.

Département de la Creuse-Arrondissement d'Aubusson
Commune de Chambon sur Voueize

3. Travaux et bassins

- Maison Léger : les travaux sont terminés. Une bâche et du lierre couvre-sol ont été posés.
- Éclairage du Stade : les sondages destinés aux plots sont réalisés, les travaux devraient être terminés à l'automne.
- Bancs : ils ont été recensés, beaucoup sont abîmés. La question de remise en état avec du bois ou du ciment est posée.
- Chemin de Marsat : les employés municipaux ont changé des buses écrasées pour éviter le ruissellement des eaux sur un chemin de service.
- Jardin du Presbytère : Madame le maire remercie les 5 bénévoles qui ont participé au nettoyage, les employés communaux ont déblayé les gravats et déchets verts. Monsieur Quintus Blundell donnera des concerts dans le jardin remis en beauté cet été.
- Jardin potager : à la demande des maîtresses de l'école maternelle, les employés municipaux ont créé un espace potager, les enfants ont réalisé des plantations.
- Bassin : le grand bassin a été nettoyé, des gravillons et du sable ont été déposés, le liner devrait être installé prochainement.
- Routes et point à temps : 2 routes seront refaites, celle de Courbanges jusqu'à la commune de Sannat et celle de La Bessède.
L'Entreprise EUROVIA interviendra pour le point à temps dès que les conditions météorologiques le permettront.

4. Affaires sociales

La commune a accompagné, avec l'aide des services sociaux, de l'EHPAD, de l'ADEC et de la Gendarmerie 3 personnes en difficulté.

Madame le Maire remercie Monsieur Jean-François ROUGERON qui a pris en charge le chien d'une de ces personnes qui devait être hospitalisée.

5. École et garderie

- Périscolaire : une convention existe depuis quelques années avec la Communauté de Communes qui met à disposition des salariées pour cette activité ; les frais annuels s'élèvent à environ 30 000 €.
À la rentrée, la commune reprend la garderie en régie : Aline DANCHAUD sera mise à disposition par la Communauté de communes et Madame Oléna KOZINA sera recrutée sous un contrat aidé PEC à hauteur de 20 heures par semaine pris en charge à 50%.
- École : en fin d'année scolaire suite à des différents pédagogiques et au remplacement non assuré d'enseignant absent, Madame le Maire a accompagné des parents d'élèves à l'inspection académie. L'inspectrice s'est engagée à nommer une enseignante pour la classe de CM1-CM2, à la satisfaction des parents, repartis rassurés.
Afin d'apporter un service supplémentaire aux familles, Madame le Maire propose de remettre en fonction l'aide aux devoirs à la rentrée les lundis et jeudis sur le temps de garderie avec la collaboration de bénévoles.
- Le centre aéré est géré par la Communauté de communes. Le mercredi, les enfants sont en plus petit nombre, beaucoup participent aux activités sportives. La structure de Chambon nécessite la présence de plusieurs encadrants pour une fréquentation faible ; la Communauté de communes a décidé de transférer les enfants sur le site d'Évaux Les Bains jusqu'en décembre. Le transport est assuré par les parents.

Département de la Creuse-Arrondissement d'Aubusson
Commune de Chambon sur Voueize

6. Tour de France et festivités de l'été

Le mercredi 10 juillet le départ de l'étape du Tour de France aura lieu à Evaux-Les-Bains. La circulation et les stationnements seront interdits Route de Lépaud, Avenue Georges Clémenceau et Route d'Evaux de 07h00 à 16h30. Monsieur Didier GIRAUD qui a participé aux nombreuses réunions préparatoires se chargera d'appliquer les consignes de sécurité et d'installer les barrières réclamées

- Festivités de l'été :
 - ✓ Concert Team Goldman le 13 juillet
 - ✓ Marché nocturne le 19 juillet
 - ✓ Brocante le 21 juillet
 - ✓ Marché du terroir le 03 août
 - ✓ Concert à l'église le 27 juillet
 - ✓ Journée guinguette : mi-septembre

Une exposition des Peintres a eu lieu le 07 juillet Place Aubergier.

7. Divers

- Monsieur Pierre BERTHON sollicite une 3ème place ADS pour les taxis AUBOIRON. Demande accordée.
- Demande de Madame Delphine JEGOU : location de la salle des fêtes les lundis de 17h30 à 19h30 pour l'atelier « Danse tes Émotions » et des cours de salsa cubaine. Le tarif sera le même que la location du mercredi soit 200 € pour l'année. Une convention de mise à disposition de la salle sera rédigée.
- La Dynamo demande une dérogation sur les assurances non réclamées en 2022, 2023 et 2024. Après vote à main levée, le Conseil Municipal accepte par 7 voix et 6 contre. À leur demande, une rencontre avec les dirigeants est prévue en septembre.
- Pompiers : Le Centre de 1ère intervention de Chambon fêtera ses 70 ans le 28 septembre 2024. L'amicale des Pompiers sollicite une subvention exceptionnelle pour cet événement, la prise en charge du vin d'honneur, la gratuité de la salle des fêtes et le montage d'un barnum. Madame Le Maire rencontrera le président de l'amicale pour connaître le montant souhaité.
- Monsieur Marcel APPERT demande un geste commercial, estimant qu'il n'a pas pu louer son gîte pendant les travaux Grande Rue du Faubourg Saint Martial. La commune ne peut pas indemniser un particulier.
- Suite à un oubli, CAP Chambon sollicite une subvention annuelle de 500€. Acceptée à l'unanimité.
- Ordures ménagères : suite à la démission de Claude TOURAND et de Didier GIRAUD, 2 places sont disponibles. Cécile CREUZON et Maria DUSSAT seront les nouvelles déléguées.
- Le sous-sol de la salle des fêtes est dorénavant mis à disposition du Comité des fêtes pour entreposer son matériel. Madame le Maire remercie le Lieutenant Dominique DEMATEIS du Centre des Pompiers qui a donné les directives de sécurité en présence du Président de

*Département de la Creuse-Arrondissement d'Aubusson
Commune de Chambon sur Voueize*

l'association. Une convention de mise à disposition sera rédigée.

- Hadrien CARRÉ est en arrêt maladie, Julien THINNÈS a été recruté pour le remplacer, il a déjà effectué un remplacement l'été dernier.
- Un acacia est tombé route d'Evaux, d'autres menacent également de tomber ; une entreprise doit faire un devis.
- Bulletin municipal : la mise en page est en cours, réunion de la commission jeudi 11 juillet à 18H.
- Question de Nicolas BESSON sur les carburants : la somme a beaucoup augmenté entre 2020 et 2023. Marie-Thérèse PIERRON répond que c'est probablement dû à une erreur d'imputation comptable. Madame le Maire s'engage à envoyer l'explication précise à tous les élus par mail.
- Question de Claude TOURAND : quel est le résultat du recensement ? Madame le Maire répond que la commune n'a reçu aucune information à ce jour et qu'elle communiquera évidemment cette annonce au Conseil Municipal dès qu'elle en aura connaissance.
- Nadine GAUSSÉ fait remarquer que les propriétaires de logements devraient faire plus attention au choix de leurs locataires.
- Le mur Vieille Route de Budelière s'affaisse : à surveiller.
- Claude TOURAND demande le montant que le SIVOM a reversé à la commune suite à sa liquidation : pas de reversement à ce jour, la commune continue de régler sa part de salaire pour l'agent en maladie. Le Conseil Municipal sera informé de la somme reversée quand le Trésor Public aura clôturé les comptes du SIVOM.
- Nicolas BESSON fait remarquer que les subventions aux associations ne sont pas versées. Marie-Thérèse PIERRON répond qu'elles ont été mandatées par les secrétaires courant Juin.
- Nicolas BESSON repose la question de remboursement par anticipation des emprunts et considère que la commune est trop endettée. Madame le Maire répond qu'une commune dynamique nécessite le recours aux emprunts.
La commune de Chambon sur Voueize honore ses échéances de remboursement de prêts tout en continuant une politique d'investissements active.

La séance est levée à 20H30.

Le Maire
Cécile CREUZON



La secrétaire de séance
Marie-Thérèse PIERRON

